

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le lundi 05 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 août 2011, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

Secrétaire de séance : Mariannick LAURAINÉ.

Le procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

2011/09/01 - LOTISSEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE DES PARCELLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil les délibérations du 23 mars, 06 juillet, 13 août, 26 octobre, 14 décembre 2009 et 12 avril 2010 au sujet du projet de lotissement.

Monsieur le Maire sollicite son conseil afin de l'autoriser à régulariser, au nom et pour le compte de la commune, la vente de l'ensemble des lots composant le lotissement dénommé "Le Petit Cailleau". Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (Patrick BARTHOU ne prend pas part à la délibération car il s'est porté acquéreur d'un des 4 lots) décide :

- De vendre les lots qui composent le lotissement dénommé "Le Petit Cailleau",
- le prix du m² est fixé à 20 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les compromis et les actes authentiques à intervenir en l'étude de Maître Annick MILLION-DURI, notaire à Pons (17800), 26 rue Emile Combes.

2011/09/02 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont le projet a été présenté aux élus de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 6 mai 2011. Pour l'arrondissement de Saintes, il a été proposé, entre autres, la fusion des CDC (Communautés de Communes) de la région de Pons et de la Haute Saintonge.

La commune de ST SEURIN DE PALENNE fait partie de la CDCHS depuis sa création.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite rester dans la CDCHS de Jonzac.

2011/09/03 - TAXE D'AMÉNAGEMENT

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, les services de l'Etat recommandent particulièrement l'institution de la taxe d'aménagement en remplacement de la TLE (Taxe Locale d'Équipement). Une réunion d'information à ce sujet est programmée par l'Association des Maires début octobre. La délibération sera prise lors de la prochaine réunion.

2011/09/04 - NOUVELLES DEMANDES D'ADHÉSION AU SYNDICAT DES EAUX

Le Maire donne lecture de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 15 juin 2011 acceptant l'adhésion de 3 nouvelles collectivités, à

savoir :

- LE BOIS PLAGE EN RÉ et SAINTES pour la compétence "Service public de contrôle, d'installation et de gestion d'équipements non collectifs d'assainissement" ;
- ANNEPONT pour la compétence "organisation générale du service - Financement des investissements d'eau potable" et pour la compétence optionnelle "Exploitation du service d'eau potable".

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime telles qu'indiquées ci-dessus et conformément à la délibération du Comité syndical du 15 juin 2011.

2011/09/05 - CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU COLLÈGE ÉMILE COMBES

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet d'extension du collège Emile Combes à Pons. L'Assemblée départementale a décidé le 22 octobre 2001 de maintenir la participation des communes à hauteur de 15 % du montant HT et au prorata du nombre d'élèves scolarisés à la rentrée de septembre 2010 à partir du moment où il est supérieur ou égal à 5 élèves. L'effectif global pour cette année scolaire de référence est de 468 élèves, soit une participation par élève de 338 €.

Notre participation financière est estimée à 1 690 € (5 élèves fréquentait l'établissement à la rentrée de septembre 2010).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- accepte cette contribution qui sera payable en 2013,
- charge Monsieur le Maire de signer la convention avec le Département.

2011/09/06 - TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité sera obligatoire en 2012. Elle sera assise sur les volumes consommés alors qu'elle était, jusqu'à présent, fondée sur les montants facturés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour un coefficient de modulation égal à 0.

2011/09/07 - DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Vu l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°328 adoptée par Conseil Général de la Charente-Maritime le 23 juin 2011,

Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce vespa velutina, communément dénommée frelon asiatique, dont la prolifération semble constante,

Considérant le danger que représente cette espèce pour les abeilles mais également pour la population,

Considérant le risque qu'une telle prolifération fait peser sur la biodiversité,

Considérant le dispositif de subvention mis en place par le Département de la Charente-Maritime durant la période de juillet à novembre 2011 inclus,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1° De favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en

sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente-Maritime dont le montant s'élève à 135 ou 220 euros par nid selon la technique employée,

2° De se conformer à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier conformément aux exigences fixées et en faisant appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime,

3° et autorise le Maire à signer une convention avec les administrés qui souhaitent bénéficier de cette opération, en vue de leur demander le remboursement de la dépense restant à la charge de la commune après déduction de l'aide du Département.

2011/09/08 - QUESTIONS DIVERSES

- Le 02 août : 1 lampadaire a été sectionné au ras du sol rue du Petit Cailleau : le sinistre a été déclaré à Groupama.
- Le 04 août : La boîte à lettres de la Poste a été remplacée par une plus grande.
- Le 05 août : dans le cadre des "Estivales 2011", le concert dans l'église a attiré environ 80 spectateurs.
- Le 05 septembre, Madame SAUNIER est venue se plaindre de la disparition de sa poubelle.
- Ce jour à 18 h se tenait l'assemblée générale de SIEMLF : nous n'avons pu y être représenté du fait de la tenue de la réunion de conseil.
- La commande de 3 tables inox a été passée pour un montant de 1 747 € HT.
- La paroisse de Pons nous informe du changement de curé.
- SDEER : éclairage public (nouveaux lampadaires, changement des candélabres du lotissement et pose de prises). La charge de la commune sera de 13 621,34 € avec la possibilité d'étaler le paiement sur 5 ans sans intérêt.
- Prévoir le broyage des fossés.
- Elagage de la palisse au bord des vignes
- Envisager un colombarium.
- Camion de Mr ZAHAF : il est souvent mal stationné et il emprunte un chemin communal agricole dont la circulation est interdite aux poids lourds. Mr ZAHAF sera contacté par Mr le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURAIN

S. LAVILLE